

DEPARTEMENT DU LOT COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°32
De police de circulation

Le Maire de la commune de LIMOGNE-EN-QUERCY (Lot),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande en date du 10/04/2026, formulée par M. Steve ANTOLINI, représentant l'entreprise SAS SCOTT, sise 13 chemin des Mottes – 31180 St Geniès Bellevue, permettant d'effectuer une fouille pour les réseaux télécoms sur la route départementale 911 – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY,

ARRETE

Article 1 : A compter du jeudi 16 avril 2026 et jusqu'au mercredi 6 mai 2026, M. Steve ANTOLINI, représentant l'entreprise SAS SCOTT, peut effectuer une fouille pour les réseaux télécoms sur la route départementale 911 – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY.

Article 2 : La vitesse de circulation sera limitée à 50 km/h aux dates mentionnées à l'article 1. Les dépassements seront formellement interdits pour les véhicules légers et poids lourds durant toute la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place par l'entreprise SAS SCOTT. L'entreprise veillera à préserver les droits des tiers. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation. Toute dégradation éventuelle est à la charge de l'entreprise SAS SCOTT.

Article 5 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 14 avril 2026.

Affiché le 15/04/2026

Notifié au pétitionnaire le 15/04/2026

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE.

